

DECRET N°72-282 du 2 novembre 1972

portant création d'une commission technique chargée d'établir la situation financière et économiques de l'Etat à la date du 26 octobre 1972.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Il est créé une Commission Technique chargée d'établir la situation financière et économique de l'Etat à la date du 26 octobre 1972.

ARTICLE 2. - Cette Commission comprend :

- le Ministre des Finances et de l'Economie : Président
- l'Inspecteur Général des Affaires Administratives
- un représentant de la Présidence de la République
- deux représentants du Ministère des Finances et de l'Economie
- un représentant du Ministère du Développement Rural et de la Coopération
- l'Inspecteur Général des Finances
- le Directeur des Douanes et Droits Indirects
- le Directeur des Impôts
- le Directeur des Domaines
- le Directeur du Budget
- le Directeur de la Comptabilité
- le Contrôleur Financier
- le Trésorier-Payeur
- le Directeur de la Caisse Autonome d'Amortissement
- deux représentants de la Direction des Etudes et du Plan
- le Directeur de la Statistique
- le Directeur Général des Affaires Economiques
- le Directeur de la Production
- le Directeur du Commerce
- le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce
- Monsieur Norbert SEKKO , Commissaire de Police


- le Capitaine Nassifou AMADOU
- le Capitaine Augustin ADJANOHOUN
- l'adjudant-chef Bienvenu MARTIN

ARTICLE 3.- Le rapport de la commission devra être déposé au Secrétariat Général du Gouvernement, le 30 novembre 1972, au plus tard.

ARTICLE 4.- Le Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 2 novembre 1972

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouverne-  
ment



Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 10 - MFE 10 - Ministères 10 - EM-FAD 8 - DGN 4 - SGG 4  
IAA-DCCT-DN-IGF-CNI-Gde Chanc.-DB-CF-DC-ACDN 10 - CS 6 - DEP-DGAJL-Dtion  
Stat. 6 - Intéressés 26